



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS année scolaire 2026 - 2027

Centre Communal
d'Action Sociale

IMPRIMÉ À REMPLIR ET À RETOURNER AU CCAS DE PRÉFÉRENCE
AVANT LE 31 OCTOBRE 2026, DERNIERS DÉLAIS LE 31 DÉCEMBRE 2026
(ENFANTS DE 4 A 17 ANS, NÉS ENTRE 2009 ET 2022)
POUR UN QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR OU ÉGAL À 900

Sont concernées : les activités sportives ou culturelles proposées par une association giéroise. Possibilité d'inscription dans une association hors de la commune si l'activité n'est pas proposée sur Gières. Une seule aide CCAS par enfant.

PARENT

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Profession : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse du Comité d'Entreprise : _____

PARENT

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Profession : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse du Comité d'Entreprise : _____

QUOTIENT FAMILIAL CAF : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

ENFANT CONCERNÉ

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe

ASSOCIATION

Nom de l'association : _____

Adresse : _____

N° de Tel : _____

Coût de l'adhésion : _____

AIDES VERSÉES PAR DES SERVICES EXTÉRIEURS

Carte Tatoo : _____

Pass'Sport : _____

Pass Région Jeune : _____

Comité d'entreprise: _____

Autres : _____

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ».

(Toute fausse déclaration entraînera le non-versement de l'aide)

A Gières, le _____ Signature :

JUSTIFICATIFS À JOINDRE

1. Photocopie de l'**avis d'imposition 2026**
2. La **notification** du quotient familial de la CAF de moins de 2 mois
3. FACTURE de l'association
4. Votre RIB (récent avec votre adresse actuelle)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A noter → L'aide octroyée sera versée directement au(x) parent(s) à l'issue de l'inscription auprès de l'association. Merci de compléter un formulaire par enfant. Les dossiers seront étudiés en commission entre septembre et décembre. Le montant de l'adhésion pris en compte est plafonné à 250 €, en tenant compte des autres aides accordées.

La participation du CCAS aux frais d'inscription est de :

- 60 % du montant de l'adhésion pour un QF de 0 à 400 *
- 50 % du montant de l'adhésion pour un QF de 401 à 600 *
- 42 % du montant de l'adhésion pour un QF de 601 à 700 *
- 33 % du montant de l'adhésion pour un QF de 701 à 800 *
- 25 % du montant de l'adhésion pour un QF de 801 à 900 *

Pour information → Le CCAS propose également une aide aux vacances pour les familles avec un quotient familial inférieur à 900 €. Formulaire papier disponible en mairie ou téléchargeable en version numérique sur le site web de la mairie de Gières.